

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 16 (1871)  
**Heft:** 7

## **Titelseiten**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 7.

Lausanne, le 25 Mars 1871.

XVI<sup>e</sup> Année.

SOMMAIRE. — Programme d'une étude de la géographie militaire de la Suisse. — Question de Savoie. — Pièces officielles. — Nouvelles et chronique.

ARMES SPÉCIALES. — Réorganisation de l'armée suédoise.

## Programme d'une étude de la géographie militaire de la Suisse. (Décembre 1870.)

La géographie militaire a pour but d'étudier et de décrire la nature et la configuration de la surface de la terre en ayant égard aux influences que cette nature et cette configuration peuvent exercer sur les opérations de la guerre. Autrement dit : la géographie militaire de la Suisse a pour but l'étude géographique des divers *théâtres de la guerre* où la Suisse peut être appelée à défendre son indépendance.

On appelle théâtre de la guerre l'espace qui est employé pour toutes les opérations d'une guerre, ou plutôt qui pourra être employé pour ces opérations ; on voit donc qu'il sera difficile de déterminer le théâtre d'une guerre avant que celle-ci soit finie. Nous allons néanmoins chercher à établir des limites à nos recherches.

L'étude qui nous occupe comprendra tout le territoire de la Suisse et une certaine partie des pays voisins.

N'ayant aucune de nos frontières appuyée sur une barrière stratégique complète, telle que mer ou océan, et étant entourés de tous côtés par de grands Etats, il serait difficile de fixer le périmètre où devrait s'arrêter notre examen ; mais comme par suite de notre position politique, nous ne pouvons être appelés qu'à une guerre défensive, nous ne pousserons notre étude dans les pays voisins que jusqu'à la base d'opérations la plus proche de ces pays contre la Suisse.

La géographie militaire en général comprend deux branches distinctes :

- 1<sup>o</sup> Description ;
- 2<sup>o</sup> Raisonnement.

Dans la description on devra réunir, analyser et grouper les divers matériaux géographiques et statistiques qui sont à notre disposition soit pour la Suisse soit pour les pays voisins ; et la description ne servira en général qu'à constater quels sont les éléments géographiques de tel théâtre de la guerre ou de telle de ses parties.

Le raisonnement consisterait à rechercher quels sont les avantages que l'on pourrait retirer, au point de vue stratégique, des circonstances géographiques que l'on a constatées.

Pour le moment nous nous contenterons de traiter la première partie, qui est la seule purement scientifique ; la deuxième partie est plutôt un jugement personnel et par suite discutable, qui variera du reste nécessairement suivant une foule de circonstances.

Aussi, sauf quelques cas où il ne peut y avoir aucune divergence